



Aux conseillers de la Province de Hainaut,
Aux conseillers communaux et de CPAS des
Communes affiliées à l'IMSTAM

Tournai, le 10 novembre 2023,

Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, communaux ou de CPAS désignés à l'Assemblée Générale de l'IMSTAM,

Nous vous convions à l'Assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM, le **mercredi 20 décembre 23 à 18h30** à **ORCQ** – Chaussée de Lille 422, au rez-de chaussée du bâtiment COFIDIS – Salles BX1-BX2.
L'accueil se fera à partir de 17h45 afin de débiter l'AG à 18h30 précises

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du PV de l'AG du 26 juin 2023**
2. **Approbation du PV de l'AG extraordinaire du 19 octobre 2023**
3. **Démission et nomination de Membres du Conseil d'administration de l'IMSTAM**
4. **Plan stratégique 2024**
5. **Modification budgétaire 2023 et Budget 2024**

Les documents relatifs à cette Assemblée générale sont joints à la présente convocation et sont transmis par mail et par voie postale aux fonctionnaires dirigeants de la Province, de votre Commune ou CPAS. Si vous souhaitez obtenir ces documents par voie directe, veuillez-nous en faire part par mail à info@imstam.be.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'il est impératif que le Conseil :

1. s'exprime préalablement sur le contenu de chacun des points de l'ordre du jour ;
2. transmettre la délibération par courrier ou mail ou en main propre par un de leurs délégués au plus tard lors de l'Assemblée générale de l'IMSTAM ; Veuillez noter que **la transmission préalable par mail à info@imstam.be est fortement souhaitée** ;
3. mandate au moins un de leurs représentants à l'Assemblée générale pour que leurs votes soient validés. A défaut de présence d'au moins un des représentants, la délibération du conseil est considérée comme abstention.

A défaut de délibération du Conseil, chaque délégué présent pourra néanmoins émettre un vote personnel correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente